



Université privée Catholique

Saint Joseph

Age quod Agis, Verum Dilige, Bonum Elige

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Septembre 2022

MOT DU RECTEUR

Chères étudiantes, Chers étudiants,

J'ai le plaisir de vous accueillir à l'Université privée Catholique Saint Joseph (UCSJ) et vous souhaiter la bienvenue.

L'UCSJ est née de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Kaya (ESPK), placée sous le patronage de Saint Joseph. L'ESPK a ouvert ses portes à la rentrée académique 2006-2007. Fondée par Mgr Thomas KABORE, évêque émérite de Kaya, sa création s'inscrit dans le grand projet de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) décidé par les évêques de la Conférence Épiscopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CERAO), en janvier 2000 à Conakry, en Guinée. Mgr Théophile NARE, Evêque de Kaya, en est l'actuel Président du Conseil de Direction.

Après seize ans d'expérience dans la formation technique et professionnelle, l'ESPK a obtenu une mutation en une université, à compter de la rentrée académique 2022-2023. La nouvelle Institution Privée d'Enseignement Supérieur (IPES) porte désormais le nom de « Université privée Catholique Saint Joseph (UCSJ) ».

Fidèle au projet du diocèse de Kaya, l'UCSJ réalise sa vocation originale d'université catholique répondant aux défis contemporains, en privilégiant toujours une éducation personnalisée de chaque étudiant et en assurant un esprit de confiance et d'écoute entre enseignants et étudiants. Les étudiants sont ainsi exhortés à vivre la Vérité, la Liberté, la Responsabilité et la Confiance. L'UCSJ a pour objectif de former des étudiants « à devenir des hommes éminents par leur science, prêts à assumer les plus lourdes tâches dans la société, en même temps que témoins de la foi dans le monde » (cf. Statuts). Elle se veut un lieu d'éducation et d'apprentissage de la citoyenneté, de promotion de la valeur humaine, permettant aux futurs cadres de répondre aux besoins sans cesse croissants des entreprises et des services.

Faisant suite à la mission de l'ESPK reconnue en 2017, 2018 et 2019 comme une école de très bonne qualité par la Direction des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (DIPES), l'UCSJ maintient la formation technique et professionnelle, qu'elle déroule en cinq filières de formation dans les cycles de Licence et Master. Ce sont : le Génie Civil, le Génie Electrique et Informatique Industrielle, le Génie Hydraulique Rural, tous du domaine des Sciences et technologie (UFR/ST), puis la Finance Comptabilité et le Marketing et Gestion Commerciale, du domaine des Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG).

Tout le personnel vous accueille (anciens et nouveaux étudiants) à cette première rentrée académique (2022-2023) de l'UCSJ, pour qu'ensemble nous jetons les bases d'un modèle de formation réussie des jeunes. Puisse Dieu bénir notre établissement ! Saint Joseph, priez pour nous ! « Age quod Agis, Verum Dilige, Bonum Elige » (Fais ce que tu as à faire, aime le vrai, choisis le bien).

Le Recteur

*Pr François de Charles OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques*

SIGLES

2CEROD	Cabinet de Conception, d'Etudes et de Réalisation d'Ouvrages Divers
AGEM	Agence d'Exécution et de Management de Projets de Développement
AGRHYMET	Agro-Hydro-Météorologie
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CD	Conseil de Direction
CERAO	Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest
CNIB	Carte Nationale d'Identité Burkinabè
DG	Directeur Général
DGESup	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DIPES	Direction des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur
ECUE	Elément Constitutif d'Unité d'enseignement
ESPK	Ecole Supérieure Polytechnique de Kaya
FONAFI	Fonds National de Finance Inclusive
L	Licence
LS4	Licence Semestre 4
M	Master
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
RAF	Responsable des Affaires Financières
REER	Réseaux Electriques et Energies Renouvelables
RIT	Réseaux Informatiques et Télécommunications
ROU	Responsable des Œuvres Universitaires
SEG	Sciences Economiques et de Gestion
SI	Système irrigué
SIMEEEL	Société d'Installation, Maintenance et d'Etudes d'Equipement Electrique
SNEC	Secrétariat National de l'Enseignement Catholique
ST	Sciences et Technologies
SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
UCAO	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UCSJ	Université privée Cathiloue Saint Joseph
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques

INTRODUCTION : **Qu'est-ce qu'un livret d'étudiant ?**

Certes, l'Ecole Supérieure Polytechnique de Kaya (ESPK), disposait d'un livret d'étudiant. Ce carnet de route permet à l'étudiant d'élaborer son parcours individuel.

L'avènement de l'Université privée Catholique Saint Joseph (UCSJ) suite à la notification autorisant la mutation de l'ESPK en une université, à partir de la rentrée académique 2022-2023, entraîne *de facto*, la relecture du livret pour l'adapter à la vie universitaire qui débute.

Le présent livret de l'étudiant, s'inspire de ceux de plusieurs universités publiques comme privées, nationales et internationales, pour décliner au compte de l'étudiant de l'UCSJ, l'algorithme ou la voie à suivre, pour réussir sa formation. L'UCSJ accueille les étudiants sans obédience confessionnelle.

Le livret est un document mis à la disposition des étudiants dès le premier contact avec l'Université. Outre la présentation de l'UCSJ dans sa vision, le document déroule les cinq programmes (ou offres de formation) diplômants, enseignés à travers les curricula et les syllabii.

Suit la description de l'équipe dirigeante de l'Université ayant à sa tête un Directeur Général et un Recteur, auxquels il incombe respectivement la gouvernance administrative et académique. Cette équipe est régie par des instances statutaires (Conseil de Direction, Conseil Académique, Conseil d'Etablissement, Conseil de discipline) et par des textes règlementaires comme les statuts ou le présent livret de l'étudiant.

Mais ce qui importe dans ce précieux document pour l'étudiant, c'est l'organisation des études à l'UCSJ : cycle des Licences, cycle des Masters, les évaluations et les sanctions des fraudes, la gestion des copies..., les stages et les soutenances de rapports et mémoires (*cf.* Livret du stagiaire). Le livret de l'étudiant résume enfin, les franchises universitaires (respects des droits et des libertés, la discipline et les sanctions...) et les services sociaux dont l'accès à la bibliothèque, aux services de santé... Un manuel régit le fonctionnement de la cité universitaire.

L'UCSJ se veut être un cadre pédagogique et professionnel, propice aux études. Elle se dote d'un livret de l'étudiant pour une évolution continue dans un environnement d'assurance qualité, sous le patronage de Saint Joseph.

Bonne rentrée universitaire à toutes et à tous !

CHAPITRE I :

PRESENTATION DE L'UCSJ

I- 1- HISTORIQUE DE CREATION

L'Université privée Catholique Saint Joseph (UCSJ) résulte de la mutation de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Kaya (ESPK), créée par le diocèse de Kaya à la rentrée académique 2006-2007, et agréée par l'Etat à travers les prises de textes suivants :

- Agrément n° 2006/0309/MESSRS/SG/CNESSP/SP du 11 avril 2006 ;
- Autorisation d'ouverture n° 2006/186/MESSRS/SG/CNESSP/SP du 03 octobre 2006 ;
- et Autorisation de mutation N° 2022/013/MESRI/DGESup /DIPES du 15 février 2022.

L'ESPK veut répondre à un besoin d'enseignement supérieur technique et professionnel dans la Région du Centre-Nord. Après une quinzaine d'années de fonctionnement, elle a grandi, a multiplié ses offres de formations et ses infrastructures pour répondre aux normes d'une université. D'où la mutation pour la rentrée académique 2022-2023. L'UCSJ est actuellement placée sous l'autorité de son Excellence Monseigneur Théophile NARÉ, Évêque de Kaya depuis 2018. Elle a comme Directeur Général l'Abbé Grégoire H. BANABA et comme premier Recteur Professeur François de Charles OUEDRAOGO.

I- 2- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'UCSJ est située sur la route nationale n° 3, à l'entrée de la ville de Kaya, sur la gauche (figure 1). Kaya, chef-lieu de la Région du Centre-Nord est à une centaine de kilomètres de la ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso.



Carte 1 : Situation géographique de l'UCSJ, dans la ville de Kaya

I- 3- STATUT JURIDIQUE

L'UCSJ est un établissement privé catholique du diocèse de Kaya (cf. Accord de siège Burkina Vatican, 2020).

I- 4- PLATEFORME IDENTITAIRE

La plateforme identitaire de l'UCSJ se construit autour de :

- son pictogramme ou identité visuelle (nom, devise, logo, couleur, caractères graphiques...),
- sa vision, sa mission, ses valeurs, sa signature.

- Le pictogramme

- Le **nom** de l'institution : « Université privée Catholique Saint Joseph (UCSJ) ». Saint Joseph est le patron des travailleurs.

- La **devise** en latin : « AGE QUOD AGIS, VERUM DILIGE, BONUM ELIGE », signifie : « FAIS CE QUE TU AS A FAIRE, AIME LE VRAI, CHOISIS LE BIEN ».

- Le **logo** : la coiffe de toge symbolise la recherche du savoir. De même, le livre traduit la quête de l'excellence. Les deux mains sont celles de l'étudiant qui s'ouvrent pour recevoir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.

- La **couleur** rouge, témoigne de l'ardeur que doit fournir chacune des composantes de l'UCSJ.

- Vision, Mission, Valeurs, Objectif

- **Vision** : « L'UCSJ, une maison commune et de référence du diocèse de Kaya, accessible à tous ».

- **Mission** :

- **Valeurs** :

- **Objectifs stratégiques** :

I- 5- PARTENAIRES TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELS

- Partenaires instituts ou universités :

- Institut Universitaire de Technologie de Nîmes (France),
- Université de Montpellier 2, Sciences et Technologies (France),
- Tamale Technical University (Ghana),
- Kwamé N'Krumah National University Sciences of Technology (Ghana),
- Centre régional AGRYMET (Agro-Hydro-Météorologie), Niamey,
- Institut du Génie électrique du Burkina Faso (ISGE-BF),
- Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESup-Jeunesse).

- Partenaires entreprises :

- Société d'Installation Maintenance et d'Etudes d'Equipement Electrique (SIMEEEL), Ouagadougou,

- Agence d'Exécution et de Management de Projets de Développement (AGEM-D), Ouagadougou,
- Cabinet de conception, d'études et de réalisation d'ouvrage divers (2CEROD-SARL), Kaya (depuis 2017),
- CAPELEC
- Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI), Ouagadougou (2022),
- ACIT-GEOTECH, (2022),
- LeGRAND (2022), (spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment),
- OCADES : Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest.

L'UCSJ offre pour l'année académique 2022-2023, des programmes de formation technique et professionnelle, en Licence et en Master dans deux domaines que sont :

- Sciences et technologie (ST),
- Sciences économiques et de gestion (SEG).

CHAPITRE II :

PROGRAMMES DE FORMATION DE L'UCSJ

II- 1- UFR/SCIENCES ET TECHNOLOGIES (UFR/ST)

Elle compte trois programmes ou offres de formation en Licence comme en Master. Les compétences développées sont :

- conception, études et préparation à l'exécution des travaux ;
- organisation et gestion de chantiers ;
- suivi-contrôle de travaux.

LICENCE (Ingénieur des travaux)	Master (Ingénieur de conception)
Génie Civil <u>Options</u> : Bâtiments et Travaux Publics (BTP)	Génie Civil <u>Option</u> : Bâtiments et Travaux Publics (BTP)
Génie Electrique et Informatique Industrielle <u>Options</u> : - Réseaux Electriques et Energies Renouvelables (REER), - Réseaux Informatiques et télécommunications (RIT)	Génie Electrique et Informatique Industrielle <u>Option</u> : - Réseaux Electriques et Energies Renouvelables (REER)
Génie Hydraulique Rural <u>Options</u> : - Système Irrigué (SI)	Génie Hydraulique Rural <u>Options</u> : - Eau et Agriculture - Eau et Assainissement

II- 2- UFR/SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (UFR/SEG)

Elle compte deux programmes de formation en Licence et Master. Les compétences développées sont :

- comptabilité : techniques comptables, procédures comptables ;
- contrôle : contrôle interne dans les entreprises, contrôle des comptes ;
- audit : audit interne et externe, procédures d'audit, missions d'audit ;
- marketing : diagnostic, analyse, rédaction, management, communication.

LICENCE	MASTER
Finance comptabilité Option : comptabilité	Finance comptabilité Options : comptabilité, contrôle d'audit
Marketing et gestion commerciale Option : commerce et distribution	

II- 3- DIPLÔMES D'ACCÈS AUX FILIÈRES

FILIERES	L1	L2	L3	M1	M2
Génie civil	BAC C, D, E, F4, BAC Pro : GC.	L1 dans la filière concernée	BTS ou équivalent en L2 dans la filière concernée	Licence dans la filière concernée	M1 dans la filière concernée
Génie Electrique et Informatique Industrielle	BAC C, D, E, F2, F3, BAC pro : MI, Mavelec, H.				
Génie Hydraulique Rural	BAC C, D, E, F4, BAC Pro : GC. AA (Bac agricole)				
Finance Comptabilité	BAC C, D, E, G1, G2, BAC Pro : TVC, BC, BS.				
Marketing et Gestion commerciale	BAC C, D, E, G1, G2, BAC Gestion/Administration, BAC A, BAC Pro : TVC, BC, BS.				

II- 4- DOSSIER À FOURNIR, PROCÉDURES D'INSCRIPTION

- 01 demande manuscrite adressée au Recteur de l'UCSJ,
- 01 photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme de baccalauréat pour la première année et de l'attestation ou diplôme de la Licence pour le Master,
- 01 photocopie du relevé de notes du baccalauréat,
- des photocopies des bulletins de notes de la classe de Terminale,
- 01 photocopie légalisée du certificat de nationalité,
- 01 photocopie légalisée de la CNIB ou du passeport,
- 02 photo d'identités récentes,
- 01 extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif légalisé,
- 01 fiche d'identification (à remplir sur place),
- 01 copie du supplément au diplôme (ou des relevés de notes) de la Licence (pour le Master 1).

II- 5- FRAIS DE FORMATION / MODALITÉS DE RÈGLEMENT

SCIENCES ET TECHNIQUES							
- Génie civil, Option BTP							
- Génie électrique et informatique industrielle, Options REER et RIT							
- Génie hydraulique rural, Option SI							
LICENCE	L1	L2	L3	MASTER	M1	M2	
	50 000	50 000	50 000		50 000	50 000	50 000
	340 000	358 000	390 000		650 000	600 000	
	255 000	268 000	292 500		420 000	450 000	
	255 000	268 000	292 500	420 000	450 000		
Total	900 000	945000	1 025 000	Total	1 450 000	1 550 000	

SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION							
- Finance Comptabilité							
- Marketing et Gestion commerciale (L1, L2, L3)							
LICENCE	L1	L2	L3	MASTER	M1	M2	
	50 000	50 000	50 000		50 000	50 000	50 000
	150 000	168 000	210 000		320 000	360 000	
	112 500	126 000	157 000		240 000	270 000	
	112 500	126 000	157 000	240 000	270 000		
Total	425 000	470 000	575 000	Total	850 000	950 000	

CHAPITRE III :

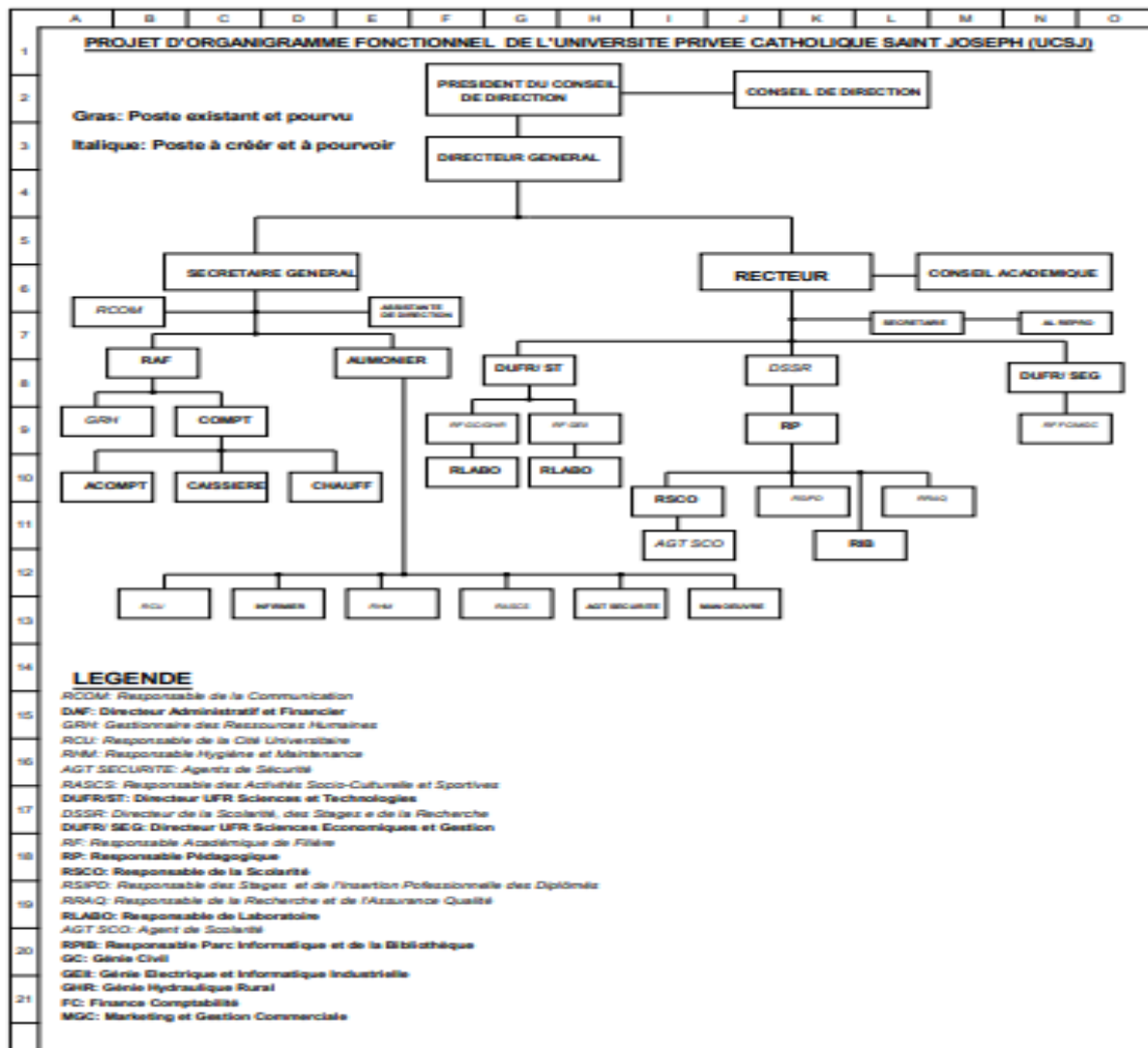
ORGANIGRAMME DE L'UCSJ


III- 1- INSTANCES DE DÉCISION

Qualifié de fonctionnel, l'organigramme de l'UCSJ est construit d'après l'Arrêté 2020-221/MESRSI/DG/DGESup, portant « *Cahier des charges des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES)* », et du document du CAMES (2012) « *Cahier des charges pour la création d'universités privées* ». Les instances de décision sont :

- le Conseil de Direction (CD), présidé par son Excellence Monseigneur Théophile NARE, Evêque du Diocèse de Kaya ;
- le Conseil académique, présidé par le Recteur ;
- le Conseil d'Etablissement, présidé par le responsable de l'UFR.

II- 2- ORGANIGRAMME DE L'UCSJ



<p>Président du Conseil de Direction <i>Son Ex. Mgr Théophile NARE,</i> <i>Evêque de Kaya</i></p>		
<p>Directeur Général <i>Abbé Grégoire H.</i> <i>BANABA</i></p>	 <p>Recteur <i>Pr François de Charles</i> <i>OUEDRAOGO</i></p>	<p>Secrétaire Général <i>Dr Abbé Gilbert P.</i> <i>OUEDRAOGO</i></p>
<p>Direction de l'UFR/ST <i>Pr MESSAN Adamah</i></p>	<p>Directeur des études <i>Abbé Gabriel BAMOGO</i></p>	<p>Directeur de l'UFR/SEG <i>Dr Abbé Théophile GODO</i></p>
<p>Responsable Administratif et financier <i>Issa Jean Eudes W.</i> <i>OUEDRAOGO</i></p>	<p>Responsable des œuvres universitaires <i>Abbé...</i></p>	

CHAPITRE IV :

ORGANISATION DES ÉTUDES DE L'UCSJ

IV- 1- FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

- Les Curricula

Les curricula des différents programmes de formation sont ceux définis dans les textes de création des Licences et des Masters par le Ministère :

- Arrêté 2019-073/MESRSI/DG/DGESup, du 25/02/2019, portant Régime général des études du diplôme de Licence dans les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche ;

- Arrêté 2019-074/MESRSI/DG/DGESup, du 25/02/2019, portant Régime général des études du diplôme de Master dans les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche.

Les enseignements sont dispensés en présentiel. La formation est théorique et pratique. Elle est organisée sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés, de travaux pratiques, de travaux personnels, de mise en situation professionnelle ou stage, de conférences, de séminaires, de sorties pédagogiques ou de toute autre modalité d'enseignements autorisée par les textes de l'Université.

- Les cycles des Licences

Chaque programme de formation en Licence est organisé en Unités d'Enseignement (UE) et en Eléments constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE). Le diplôme de Licence s'obtient en trois années académiques. L'année académique se décompose en deux semestres pédagogiques d'enseignement LS1, LS2 pour la première année, LS3, LS4 pour la deuxième année et LS5 et LS6 pour la troisième année. Chaque semestre comprend plusieurs Unités d'Enseignement (UE), chacune pouvant regrouper plusieurs ECUE.

La validation de chaque UE se traduit par l'attribution de « Crédits » capitalisables. Un stage de trois mois en entreprise et un rapport de stage sont obligatoires en L3S6.

- Les cycles des Masters

Chaque programme de formation en Master est organisé en Unités d'Enseignement (UE) et en Eléments constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE). Le diplôme de Master s'obtient en deux années académiques. L'année académique se décompose en deux semestres pédagogiques d'enseignement MS1, MS2 pour la première année, et MS3 et MS4 pour la deuxième année. Chaque semestre comprend plusieurs Unités d'Enseignement (UE), chacune pouvant regrouper plusieurs ECUE.

La validation de chaque UE se traduit par l'attribution de « crédits » capitalisables. Un stage en entreprise et un mémoire de fin de cycle sont obligatoires en M2S4.

IV- 2- ASSIDUITE DES COURS

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps, y compris les cours théoriques, ainsi que les épreuves de contrôle,

est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, les travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), les stages, les séminaires, les conférences, les visites ou activités extérieures. Une absence à une évaluation est sanctionnée par la note 0.

IV- 3- INTERRUPTION DE SCOLARITE

Est concerné par l'interruption de scolarité, tout étudiant ayant arrêté pour des raisons de force majeure dûment justifiées, ses activités universitaires. Il doit, avant toute interruption, adresser une demande au Recteur avec tous les justificatifs nécessaires. L'acceptation de l'interruption par le Recteur permettra à l'étudiant concerné de capitaliser ses acquis.

IV- 5- ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS

- Modalités d'évaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des cycles de Licence et de Master, sont celles en vigueur dans l'enseignement supérieur burkinabè.

Pour le cycle de Licence, les évaluations portent sur les Unités d'Enseignement (UE). L'évaluation des connaissances, aptitudes et compétences pour chaque Unité d'Enseignement (UE) inscrite dans le cursus de formation, s'effectue sous forme de :

- contrôles continus pouvant prendre la forme de devoir de classe, de tests, de rapport de stage, d'examen oral ou de tout autre moyen de contrôle ;
- et/ou examens finaux de synthèse dans chacune des Unités d'Enseignement (UE) d'un semestre.

Tous les Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement (ECUE) sont soumis à des évaluations permettant d'attribuer des notes comprises entre 0 et 20. Ces notes sont affectées de coefficients, fixés au début de chaque année académique, pour le calcul des moyennes.

- Modalités de validation des UE et du Semestre

Chaque Unité d'Enseignement est validée par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 et 12 sur 20, respectivement pour les formations générales et les formations professionnelles, y comprises les Unités d'Enseignement (UE) correspondant au stage et au mémoire de fin d'étude.

Lorsque l'Unité d'Enseignement (UE) est composée de plusieurs éléments constitutifs (ECUE), elle peut être validée par compensation (moyenne pondérée) entre les éléments constitutifs. La compensation n'est possible qu'entre les éléments constitutifs d'une même Unité d'Enseignement. Elle n'est pas possible lorsque l'étudiant a obtenu une note 0 dans un Elément constitutif.

La validation de l'Unité d'Enseignement l'emporte sur celle des crédits correspondants, ainsi que celle des Eléments Constitutifs de ladite Unité d'Enseignement.

Lorsqu'une Unité d'Enseignement n'est pas validée par un étudiant, seuls les ECUE pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne requise (10/20 pour les formations générales et 12/20 pour les formation professionnelles) sont repris à la session de rattrapage.

La note de la session de rattrapage se substitue à celle de la première session.

Un semestre est validé par la moyenne de 10/20 ou 12/20 de l'ensemble des Unités d'Enseignement dudit semestre. Il peut être validé par compensation (moyenne pondérée) entre les unités d'enseignement. La compensation n'est pas possible lorsque l'étudiant a obtenu une note 0/20, dans un module (ou UE).

- Accès aux salles d'examen et installation des étudiants

Un étudiant n'est autorisé à accéder à la salle d'examen et/ou à composer, que sur présentation de sa carte d'étudiant en cours de validité. Il ne doit y avoir aucun doute sur son identité (afin de prévenir les cas de substitution de personnes). Tout étudiant doit émarger la liste de présence à l'examen.

Les étudiants dont les noms ne figurent pas sur les listes d'appel ou d'émargement ou qui n'ont pas leur carte d'étudiant, devront se présenter à la scolarité qui leur remettra une autorisation le cas échéant.

Les étudiants doivent arriver 10 minutes avant l'horaire fixée pour le début de l'épreuve. L'accès à la salle d'examen est strictement interdit après la distribution des épreuves. L'accès à la salle d'examen est refusé aux étudiants non à jour de leurs frais de scolarité.

- Téléphones portables et smartphones

L'usage des téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication ou d'information, est formellement interdit durant les cours et dans la salle d'examen. L'usage des ordinateurs portables peut être autorisé pendant le cours par l'enseignant. Le non-respect de ces dispositions entraîne *de facto*, l'exclusion immédiate de la salle.

- Installation des étudiants

Pendant le déroulement des épreuves, les surveillants peuvent procéder à tout aménagement ou changement de place des étudiants qu'ils estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Avant que l'épreuve ne commence, les étudiants doivent déposer leurs affaires personnelles (documents, sacs, trousse, caches de calculatrice...) à bonne distance de leur place de composition dans le cas d'une épreuve sans documents ; le lieu de dépôt étant indiqué par le personnel de surveillance.

Par exception et selon la nature des épreuves, les étudiants peuvent être expressément autorisés à utiliser certains types de documents ou de matériels (ex. : autorisation donnée soit par affichage lors de la convocation aux examens et rappelée par le personnel chargé de la surveillance, soit par indication au niveau de l'épreuve, soit tout autre moyen présentant un caractère officiel).

Le matériel de l'examen (ex. : copies d'examen, feuilles réponses, feuilles de brouillon...) est fourni par le personnel de surveillance. Les étudiants emportent uniquement le matériel autorisé pour l'examen. En cas d'erreur, l'étudiant qui demande une nouvelle copie doit obligatoirement remettre au personnel de surveillance la copie erronée après l'avoir annulée. Les étudiants sont tenus de remplir les en-têtes des copies avant de composer.

Le personnel de surveillance met le dispositif nécessaire pour le bon déroulement de l'examen des personnes en situation de handicap.

- Déroulement et surveillance des épreuves

Les sorties de la salle pendant l'épreuve ne sont autorisées qu'après une heure de déroulement effectif de l'épreuve. Tout étudiant autorisé à sortir pendant le déroulement de l'épreuve est accompagné par un surveillant. Les sorties doivent être motivées par des raisons impérieuses et ne sauraient dépasser cinq minutes.

La durée de l'évaluation est indiquée sur le sujet et doit être respectée. À l'issue du temps de composition, l'étudiant doit remettre immédiatement sa copie, après avoir vérifié qu'il a numéroté les feuilles intercalaires utilisées et que le nombre de feuilles intercalaires utilisées est mentionné sur la copie.

La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche. Les étudiants doivent obligatoirement signer la liste d'émargement après remise de leur copie. En tout état de cause, l'étudiant reste le seul responsable de l'absence de sa copie.

- Fraudes aux évaluations

On entend par fraude, toute initiative ou tout comportement dont la conséquence est de faire attribuer une note ou une mention non méritée (articles 63 et 71 du cahier des charges des IPES). Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude, tous les éléments pouvant affecter la régularité de l'épreuve notamment (liste non exhaustive) :

- la fausse déclaration dans le dossier d'inscription ;
- l'usurpation ou la falsification d'identité, c'est-à-dire la substitution de candidat ou le fait de composer en lieu et place d'un candidat ;
- la falsification de document ;
- la communication non autorisée avec un étudiant au cours d'une épreuve ;
- la détention, la consultation ou la communication de document non autorisé ;
- la détention, la consultation de la copie, de l'intercalaire ou du brouillon d'un autre étudiant ;
- la communication de la copie, de l'intercalaire ou du brouillon d'un autre étudiant ;
- l'échange d'information non autorisée ;
- la consultation de documents hors de la salle d'examen aux fins d'utilisation pour l'épreuve en cours ;
- la non-remise par un étudiant de sa copie à la fin de l'épreuve ;
- la mention sur la copie d'un signe distinctif ;
- l'inscription sur le corps d'informations relatives aux épreuves ;
- la corruption ou la tentative de corruption sous toutes leurs formes ;
- la soustraction ou la substitution de copie ;
- le vol ou le trafic de sujet d'examen ou de note chiffrée ;
- l'utilisation de dispositif technique non autorisé (ex. : calculatrice programmée, ordinateur, téléphone portable...) ;
- le plagiat de documents ou d'une partie de documents publiés sous forme de support, y compris internet.

En cas de fraude : cf. les sanctions dans le régime des études de l'UCSJ.

- Consultation des copies et réclamations

Les étudiants ont la possibilité de prendre connaissance de toutes leurs copies et toutes leurs notes selon les conditions ci-après :

- les copies des premiers examens sont remises systématiquement aux étudiants ; en cas de contrôle unique dans une matière, ledit contrôle est considéré comme premier contrôle ;

- les copies des derniers examens ne sont pas remises aux étudiants, et les notes ne leur sont pas communiquées avant les premières délibérations ;

- après la publication des résultats des premières délibérations, les étudiants ont la possibilité de consulter leurs copies de sorte à pouvoir faire leurs éventuelles réclamations dans un délai de sept (07) jours francs ;

- après les délibérations finales, toutes les copies sont remises aux étudiants ;

La vérification des copies des épreuves d'un vacataire est assurée en l'absence de ce dernier, par le Responsable de l'UE. Toute réclamation éventuelle doit être faite séance tenante sur une fiche de réclamations spécifique mise à la disposition des étudiants. La copie est récupérée par le secrétariat et transmise à l'enseignant pour avis ou correction.

IV- 5- CONDITIONS DE REALISATION DU STAGE

Les stages prévus au programme de formation sont obligatoires (*cf.* Livret du stagiaire). Les stages ont pour but le renforcement des compétences pratiques et l'imprégnation dans l'environnement professionnel.

La recherche du terrain de stage hors du Burkina Faso, est de la responsabilité de l'étudiant. Cependant, ce dernier peut bénéficier de l'appui de l'Université pour faciliter ses démarches.

Le lieu et les objectifs des stages de fin de cycles doivent être validés par les responsables de l'Université.

Les relations entre l'Université, l'étudiant et la structure d'accueil sont régies par une convention de stage dont la signature est préalable à la mise en œuvre du stage.

L'Unité d'Enseignement (UE) du stage constitue une composante essentielle du cursus de formation, et fait l'objet d'un dépôt d'un rapport de stage (fin LS4), d'une présentation d'un rapport de stage devant un jury (fin LS6) et d'une présentation d'un mémoire devant un jury (fin MS4).

La présentation du rapport de stage ou du mémoire pourra se faire en présentiel ou par vidéoconférence dans le cas extrême et à la charge de l'étudiant.

La note du stage est celle attribuée par les responsables de l'entreprise où l'étudiant a effectué son stage. La note du rapport ou du mémoire est celle attribuée par l'encadreur académique (LS4) ou par le jury, lors de la présentation du rapport ou mémoire (LS6 et MS4). La moyenne de la note du stage et celle du rapport déposé ou soutenu, donne la note finale du stage.

IV- 6- CONDITIONS DE SOUTENANCE DU RAPPORT ET DU MEMOIRE

L'étudiant inscrit au semestre LS6, ne peut être autorisé à présenter son rapport de la Licence devant un jury, que lorsqu'il a validé l'ensemble des autres unités d'Enseignement qui composent son parcours de formation (cycle de Licence).

L'étudiant inscrit au semestre MS4 ne peut être autorisé à soutenir son mémoire de Master, que lorsqu'il a validé l'ensemble des autres unités d'Enseignement qui composent son parcours de formation (cycle de master).

IV- 7- CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ATTESTIONS ET DES DIPLOMES

Après la soutenance, l'étudiant intègre dans son rapport ou mémoire, les amendements apportés par les membres du jury dans un délai d'un mois. Les corrections sont vérifiées par le président du jury. Cette vérification est matérialisée par la délivrance d'une attestation de correction signée par le directeur du mémoire et contre signée par le président du jury. L'étudiant doit par la suite déposer un exemplaire imprimé (en couleur) de la version corrigée du rapport ou du mémoire, et une copie numérique, à la bibliothèque de l'Université. L'attestation de correction doit être jointe à l'exemplaire, juste avant la page du résumé. Le Responsable de la bibliothèque délivre à l'étudiant un quitus après le dépôt des documents exigés.

Le relevé de notes signé par le président du jury est transmis à l'étudiant par la scolarité, dès réception de la version imprimée et de la version numérique du rapport ou du mémoire.

L'attestation du diplôme signée par le recteur, est transmise dans les 48 heures après soumission d'un dossier comportant l'extrait d'acte de naissance de l'étudiant, le relevé de notes, le quitus de la bibliothèque, le reçu ou l'attestation de paiement des frais d'inscription, de formation ou de laboratoire, l'attestation de correction du rapport ou du mémoire.

Le diplôme est signé par le Recteur de l'Université. Le délai de mise à disposition des diplômes aux étudiants est de 12 mois, après la remise de l'attestation. Le diplôme est remis à l'intéressé en main propre ou par procuration.

- Mention des diplômes

- Les diplômes de l'UCSJ sont décernés avec les mentions suivantes :

$10 \leq \text{Moyenne} < 12$	=	Passable	"E"
$12 \leq \text{Moyenne} < 14$	=	Assez bien	"D"
$14 \leq \text{Moyenne} < 16$	=	Bien	"C"
$16 \leq \text{Moyenne} < 18$	=	Très Bien	"B"
$\text{Moyenne} \geq 18$	=	Excellent	"A"

- La moyenne donnant la mention est calculée à partir des moyennes des deux derniers semestres.

IV- 8- CALENDRIER ACADEMIQUE

Le déroulement de l'année académique, y compris les vacances scolaires, est publié en début de chaque année et consultable auprès du secrétariat et sur le site Web ou la page Facebook de l'UCSJ. Il s'étend généralement du 1^{er} octobre au 31 juillet de l'année suivante, mais il peut être modifié en cas de contraintes pédagogiques ou académiques.

CHAPITRE V :

SERVICES SOCIAUX

L'Université privée Catholique Saint Joseph (l'UCSJ), prend des dispositions pour la sécurité des personnes et des biens. Elle met à la disposition de la Communauté universitaire, notamment les étudiants et les enseignants, un cadre propice aux études et offre aussi la possibilité de se soigner, de se loger, de se restaurer, de mener des activités culturelles et sportives, de s'engager dans des associations indiquées par l'Université.

V- 1- DOCUMENTATION

Les étudiants de l'UCSJ ont accès à la bibliothèque sur présentation de la carte d'étudiant. Des facilités y sont offertes pour les consultations, les prêts ou les achats de documents. La bibliothèque et la librairie sont accessibles les jours ouvrables.

Les étudiants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement de la bibliothèque qui sont portées à leur connaissance. Ils sont pécuniairement responsables des dégradations et pertes des documents empruntés.

Des facilités d'accès internet sont mises à la disposition des étudiants.

V- 2- SERVICES DE SANTE

L'UCSJ, pour veiller au maintien et à la promotion de la santé des étudiants, met à la disposition de ces derniers, un professionnel de santé pour leur bien-être tout au long de leur parcours scolaire. Le centre de santé construit sur la marge ouest du campus par le diocèse de Kaya, et ouvert au public, offre à travers le professionnel, une gamme variée de services dont :

- la consultation médicale avec ou sans rendez-vous ;
- la consultation en soins infirmiers avec ou sans rendez-vous.

Le professionnel du centre de santé est disponible et offre des services et des conseils à tous les membres de la communauté universitaire, afin de leur permettre de vivre en bonne santé.

Les étudiants régulièrement inscrits à l'UCSJ doivent souscrire à une assurance « de responsabilité civile » pour la durée de la formation.

V- 3- CITE UNIVERSITAIRE

La cité universitaire située sur le campus de l'UCSJ, est un lieu d'échanges, de partages et de rencontres multiculturelles où des étudiants venus du Burkina Faso et d'ailleurs, se côtoient. C'est un milieu riche, diversifié, sécurisé et animé, où il fait bon vivre pour une vie universitaire réussie (cf. Règlement intérieur de la cité).

La cité universitaire compte sept (07) pavillons abritant des chambres dont 72 places disponibles en chambres individuelles et 96 en doubles. Les étudiants désirant résider à la cité universitaire font une demande de réservation de chambre dès le mois de juillet de chaque année (cf. Fiche d'engagement sur le site de l'UCSJ). Durant les vacances (août à mi-septembre), la cité universitaire est fermée aux étudiants pour entretien.

- Coût de la cité universitaire

- chambre individuelle : 20 000 F / mois,
- chambre double : 10 000 F / mois / étudiant.

L'UCSJ met à la disposition des étudiants un restaurant situé au sein du campus. Le coût du plat est subventionné, afin de soulager les étudiants.

V- 4- TRANSPORT ET SORTIE DE TERRAIN

L'Université dispose de deux bus pour assurer les déplacements.

V- 5- ACTIVITES EXTRA-ACADEMIQUES

(cf. Régime des études de l'UCSJ).

- Activités sportives et culturelles

(cf. Régime des études de l'UCSJ).

VI- 6- CONTACTS UTILES

L'UCSJ dispose de plusieurs sources de communication :

- des tableaux d'affichage sont prévus pour l'information des étudiants. Ces tableaux sont localisés à l'entrée du campus, devant l'administration et les bâtiments pédagogiques ;
- le téléphone de l'UCSJ : (+226) 24 45 22 22 ; 24 45 23 23
- la page Facebook :
- num whatsapp :
- le mail de l'UCSJ : (infos@ucsjkaya.com) ;
- le site de l'UCSJ : (www.ucsjkaya.com).

VI- 7- VISITES DES PARENTS

(cf. Régime des études de l'UCSJ).

CONCLUSION

L'Université privée Catholique Saint Joseph a un cadre pédagogique et un environnement propice aux études. Elle dispense un enseignement de qualité, adapté aux besoins des entreprises et reconnu par l'Etat. Des laboratoires bien équipés grâce au partenariat, sont à la disposition des étudiants. Un livret du stagiaire permet aux enseignants encadrés de suivre les stages pédagogiques. Un corps professoral de qualité et venant de divers horizons assure la régularité de l'année académique. Une cité universitaire permet l'épanouissement des étudiants qui disposent d'un restaurant universitaire et bénéficient d'une vie universitaire encadrée par un aumônier.

En perspective, l'UCSJ entend renforcer l'apprentissage dans ses nouveaux programmes de formation en master, effectif à la rentrée académique 2022-2023. A court terme, elle prévoit créer des offres de formation dans les filières générales (Economie, Droit, SVT...). *In fine*, l'UCSJ dispose de moyens et de politiques pour former des diplômés bien intégrés dans le tissu économique et social du Burkina Faso et de l'Afrique.

Puisse Dieu bénir notre établissement !

Saint Joseph, priez pour nous !

« Age quod Agis, Verum Dilige, Bonum Elige » (Fais ce que tu as à faire, aime le vrai, choisis le bien).

TABLE DES MATIERES

	Titre	Page
	Mot du Recteur	2
	Sigles	3
	Introduction	4
Ch. I-	PRESENTATION DE L'UCSJ	5
I-1-	Historique de création	5
I-2-	Situation géographique	5
I-3-	Statut juridique	6
I-4-	Plateforme identitaire	6
	Le Pictogramme	6
	Vision, Mission, Valeurs, Objectif	6
I-5-	Partenaires techniques et institutionnels	6
Ch. II-	PROGRAMMES DE FORMATION DE L'UCSJ	8
II-1-	UFR/Sciences et technologies (UFR/ST)	8
II-2-	UFR/Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG)	8
II-3-	Diplômes d'accès aux filières	9
II-4-	Dossier à fournir, procédure d'inscription	9
II-5-	Frais de formation / Modalités de règlement	9
Ch- III-	ORGANIGRAMME DE L'UCSJ	10
III-1-	Instances de décision	10
III-2-	Organigramme	10
Ch- IV-	ORGANISATION DES ETUDES DE L'UCSJ	12
IV-1-	Formation professionnelle et technique	12
	Curricula	12
	Cycles des Licences	12
	Cycles des Masters	12
IV-2-	Assiduité des cours	12
IV-3-	Interruption de la scolarité	13
IV-5-	Evaluation des étudiants	13
	Modalités d'évaluation des étudiants	13
	Modalités de validation des UE et du Semestre	13
	Accès aux salles d'examen et installation des étudiants	14
	Téléphones portables et smartphones	14
	Installation des étudiants	14
	Déroulement et surveillance des épreuves	15
	Fraudes aux évaluations	15
	Consultation des copies et réclamations	16
IV-5-	Conditions de réalisation du stage	16
IV-6-	Conditions de soutenance du rapport et du mémoire	16
IV-7-	Conditions de délivrance des attestations et des diplômes	17
	Mentions des diplômes	17
IV-8-	Calendrier académique	17

Ch.-V-	SERVICES SOCIAUX	18
V-1-	Documentation	18
V-2-	Services de santé	18
V-3-	Cité universitaire	18
	Coût de la cité universitaire	19
V-4-	Transport et sorties de terrain	19
V-5-	Activités extra-académiques	19
	Activités sportives et culturelles	19
VI-6-	Contacts utiles	19
V-7-	Visites des parents.....	19
	Conclusion	20
	TABLE DES MATIERES	21